

TENNIS CLUB CHAMPITTET – 1009 PULLY



En résumé, les nouvelles mesures au 19.11.20 sont les suivantes :

1. Mesures générales

- 1.1 La pratique individuelle libre est autorisée, à savoir : chaque individu pratique son sport librement sans aucune interaction avec d'autres personnes et sans contrainte horaire (pas d'heure de rendez-vous, pas d'heure fixe, pas de pause commune, etc.)
- 1.2 les cours et les entraînements collectifs **sont interdits**, sauf pour les moins de 16 ans
- 1.3 les compétitions sont interdites
- 1.4 le port du masque est obligatoire pour tous dès l'âge de 12 ans et partout, sauf dans la pratique sportive
- 1.5 les Professeurs (Coachs) portent le masque

2. + de 16 ans

- 2.1 la pratique individuelle libre est autorisée si un espace de 15 m2 par personne est garanti
- 2.2 pour le tennis, seuls les simples sont autorisés, soit 1 contre 1
- 2.3 pour les leçons et coaching : 1 Professeur (Coach) et 1 élève uniquement

3. - de 16 ans

- 3.1 pas de restrictions particulières
- 3.2 les compétitions sont interdites
- 3.3 pas d'interdiction de nombre

Pully, le 19 novembre 2020

Raymond Schlatter

Personne mandatée COVID 19